

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 45 (1907)
Heft: 18

Artikel: Le tarif des "canards"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-204205>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



La Société vaudoise des carabiniers.

(Fin)

Le lecteur a pu voir, dans notre précédent article sur la Société vaudoise des carabiniers, avec quel empressement elle se faisait représenter dans les Tirs fédéraux et comment s'organisait le voyage de ses délégués avant l'époque des chemins de fer. Ainsi que le montre les extraits suivants du bulletin de ses séances, elle ne mettait pas moins de soins à recevoir la bannière fédérale sur le territoire vaudois.

28 juin 1851. — Une lettre du comité central d'Aarau annonce que le personnel officiel de la députation argovienne qui accompagnera à Genève le drapeau fédéral se composera, avec le comité central, de seize personnes.

Le comité local d'Yverdon recevra le comité central d'Aarau à la frontière vaudoise.

Un peloton de cavalerie se rendra en outre à la frontière vaudoise pour servir d'escorte au drapeau fédéral dès son entrée dans le canton de Vaud.

Le comité gérant de la Société vaudoise des carabiniers se rendra à Echallens en voiture pour, là, souhaiter la bienvenue à la députation argovienne.

A son arrivée près de Lausanne, le comité central d'Aarau sera reçu par une compagnie de milices et par la musique militaire de Lausanne, qui, avec les citoyens qui voudront concourir à cette réception, accompagneront le drapeau fédéral et le comité central à l'hôtel du Faucon, où des logements seront préparés.

Au moment de l'arrivée près de Lausanne, une demi-batterie d'artillerie placée sur Montbenon commencera à tirer des salves.

Une garde d'honneur sera offerte au comité central.

La députation argovienne sera invitée à une collation au Casino, où une sérénade lui sera donnée par la musique militaire de Lausanne.

Le samedi 5 juillet, un déjeuner sera offert, au Faucon, à la députation officielle, à 10 heures du matin. A une heure après-midi, le comité gérant avec la musique militaire et les citoyens qui voudront se joindre à eux, accompagneront le drapeau fédéral jusqu'à Ouchy.

L'exécution de ce programme occasionna une dépense de 660 francs ; aussi les comptes de la Société présentèrent-ils un déficit de fr. 1711,82. Pour les couvrir, le comité dut se faire ouvrir un crédit extraordinaire à la Banque cantonale. Cela n'empêcha pas les carabiniers vaudois de déployer de nouveau un grand appareil militaire à l'occasion du passage du comité fédéral qui se rendait de Genève à Lucerne :

23 juin 1853. — Pour recevoir, à son passage à Lausanne, le comité central venant de Genève et se rendant avec le drapeau fédéral au tir de Lucerne, le comité demande au Conseil d'Etat de mettre sur pied une demi-compagnie de cavalerie, un peloton de grenadiers, les artilleurs nécessaires pour desservir deux pièces, la musique de Lausanne. Une pièce de canon, placée à Ouchy, tirera des salves au moment du débarquement du comité central, et une autre pièce, placée derrière Bourg, tirera au moment de l'arrivée du cortège à Lausanne et pendant sa marche depuis Ouchy. Un dîner simple et fraternel sera offert au comité central, à l'hôtel du Faucon.

Le comité met à la disposition du comité de Vevey une somme de 200 francs pour la réception à Vevey.

Le quart d'heure de Rabelais qui suivit ces brillantes réceptions assombrirait-il les carabiniers vaudois ou n'attribuaient-ils plus la même importance à l'arrivée du drapeau fédéral ? Le fait est que la Société se borna à offrir un lunch froid, servi à Lausanne, au comité d'organisation du tir de Berne accompagnant à Genève, en 1887, le drapeau des carabiniers suisses.

Réception fort simple aussi en 1890 :

Le drapeau fédéral, accompagné d'une délégation du tir de Genève, passera à Lausanne, se rendant à Frauenfeld, le 18 juillet. Une modeste réception sera organisée à la gare pendant l'arrêt du train officiel.

Cependant on tira du canon, ce jour-là, et l'Etat de Vaud accorda une subvention de 100 francs pour les frais de réception.

Avant de terminer ces lignes, nous devons rappeler l'attitude de la Société vaudoise des carabiniers, en 1861, au sujet du tir fédéral du Nidwald, à Stans. Le comité de cette entreprise rencontrait mille difficultés dans sa tâche, notamment de la part du gouvernement cantonal, lequel, pour des raisons de politique, lui jetait incessamment des bâtons dans les roues. Ne sachant plus à quels saints se vouer, les organisateurs du tir implorèrent l'aide de leurs confédérés.

A cet appel, le comité de la Société vaudoise des carabiniers répondit par la réconfortante lettre que voici :

Nous vous donnons l'assurance que vous pouvez compter sur notre concours sympathique et sur celui de toutes les sociétés de carabiniers de notre canton, au nom desquelles nous ne craignons pas de vous promettre une nombreuse députation de Vaudois désireux de fraterniser avec les descendants des premiers libérateurs de notre noble Patrie, et de saluer les lieux qui virent naître l'un des plus dignes champions de cette liberté, pour la défense de laquelle nous saurions au besoin verser la dernière goutte de notre sang.

Nous vous donnons l'assurance que nous ferons tous nos efforts pour vous aider à vaincre la résistance qui se manifeste contre l'accomplissement de votre projet, et que, nous aussi, nous saurons au besoin réclamer énergiquement, auprès de qui de droit, l'application de l'art. 46 de la Constitution fédérale, qu'on voudrait fausser à votre égard.

Notre Société a l'habitude d'offrir à chaque tir fédéral un prix de 300 à 400 francs ; soyez bien persuadés que nous ne ferons pas moins en faveur de nos frères aînés que nous n'avons fait en faveur de leurs après-venants dans la Confédération.

Près d'un demi-siècle s'est écoulé depuis l'envoi de ce message, mais l'esprit dont sont animés les carabiniers vaudois est demeuré aujourd'hui ce qu'il était alors, ce qu'il était aux débuts de leur association. A notre époque, où l'on voit jusqu'à des enfants de notre belle Suisse jouer aux sans-patrie, nos tireurs incarnent plus que jamais l'amour patriotique, car ils estiment avec raison que le premier devoir d'un citoyen — et sa plus douce joie aussi — est de chérir son pays, de faire tout ce qu'il est possible pour

améliorer ses institutions, pour les fortifier et les défendre.

Le passage d'une tête couronnée.

On sait que le roi d'Angleterre, Edouard VII, venant d'Italie, s'est rendu à Paris, en passant par le Simplon et le canton de Vaud ; on a vu du moins le train qui le transportait traverser les gares de Bex à Lausanne et de Lausanne à Vallorbe ; le monarque lui-même n'a pas mis le nez à la portière ; il est vrai qu'il faisait un temps à ne pas se montrer au dehors, même enveloppé d'un manteau d'hermine.

A propos de ce voyage, on nous raconte une agréable anecdote.

Il y a quelques années, la souveraine d'un grand pays traversa la Suisse, à son retour d'Italie. Les gouvernements des cantons confédérés furent invités à prendre les habituelles mesures de précaution. Le train royal passait à X., au milieu de la nuit. Le préfet du district, esclave du devoir, se rend à la gare quand tous les cafés de la petite ville sont fermés, et attend patiemment au buffet, avec le chef, l'arrivée du convoi. Un jass, deux jass, trois jass, une bouteille, deux bouteilles, un petit verre. Enfin le train est annoncé ; bientôt il paraît et disparaît dans la nuit, tous stores baissés, toutes lumières éteintes. La reine a passé... Le chef peut s'en aller coucher et le préfet aussi.

Le lendemain, il fallait faire rapport au gouvernement. Le préfet, un homme d'esprit, s'en tira en peu de mots :

« J'ai l'honneur de vous annoncer que le train de la reine de X. a passé ici, à 3 h. 30 du matin.

» La population, représentée par le soussigné, s'est montrée profondément respectueuse. D'ailleurs le train ne s'est pas arrêté.

» Avec haute estime, etc. »

Le tarif des « canards ». — Un étranger et ses trois filles s'installent dans un restaurant.

Le client consulte la carte et semble ne trouver aucun plat qui lui plaise. Soudain, il entend une voix tonitruante annoncer à la caisse :

— Quatre canards !

— Donnez-nous aussi du canard, dit-il au garçon.

— Pas de canards aujourd'hui, monsieur, répond le garçon, si vous voulez choisir autre chose !

Du fond de la salle une voix s'élève :

— Et trois canards au 6 !

L'étranger se fâche.

— Je veux aussi du canard ! Pourquoi ces préférences ?

Le patron de l'établissement eut toutes les peines du monde à lui démontrer que le plat demandé ne figurait pas au menu, et que les « canards », en langage de restaurant, sont les clients qui ne boivent que de l'eau. On les signale à la caisse pour qu'ils paient le supplément obligé.